

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

THEMATICS GLOBAL ALPHA CONSUMER

Code ISIN : FR0010796409 Part H-I (C) EUR

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif de gestion de l'OPCVM est, sur une durée minimale de placement recommandée de cinq ans, de rechercher une performance en profitant des évolutions des marchés d'actions de toute zone géographique (y compris les pays émergents) de sociétés liées aux secteurs de la consommation. Ces sociétés sont choisies pour leur qualité de leader global ou local sur leurs marchés selon l'analyse du gérant ainsi que leurs caractéristiques ISR analysées à travers l'intégration systématique des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG). A titre indicatif, la performance de l'OPCVM peut être comparée à celle de l'indice MSCI AC World Index, calculé dividendes nets réinvestis. Cet indice reflète la performance moyenne des actions dans le monde, incluant les pays émergents.

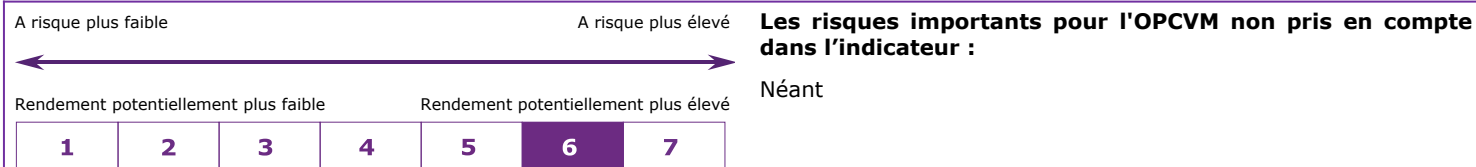
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

- La politique d'investissement de l'OPCVM vise à sélectionner des actions de sociétés occupant une position de leader global ou local sur leurs marchés et opérant dans les secteurs des biens de consommation courante et des biens et services de consommation discrétionnaire hors automobile. Ces leaders s'entendent comme étant aujourd'hui des acteurs de premier plan - ou ayant le potentiel de le devenir - grâce à leurs parts de marché importantes, ou grâce à leur croissance supérieure à celle de leur marché sous-jacent, que ce soit à une échelle mondiale ou régionale. L'OPCVM met en oeuvre une gestion active de conviction en investissant dans des sociétés offrant une visibilité et une pérennité de leurs perspectives de croissance à moyen-long terme, selon des caractéristiques de qualité et d'enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et, de gouvernance (ESG). La démarche ISR du gérant s'articule autour des axes suivants : intégration des dimensions ESG, exclusion des émetteurs controversés à l'ensemble de l'univers d'investissement et politique de vote et d'engagement sur les titres détenus en portefeuille. L'équipe de gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire sans approche sectorielle. Pour chaque société, l'analyse repose sur des données quantitatives (utilisation d'un outil externe de pré-diagnostic ESG et des rapports extra-financiers des sociétés) et qualitatives (utilisation de données factuelles et entretiens avec les dirigeants des sociétés).

Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions internationales.

- L'OPCVM est investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions de sociétés de toute zone géographique, y compris les pays émergents et de toute taille de capitalisation, y compris en petites et moyennes capitalisations. L'exposition du portefeuille de l'OPCVM au marché actions sera comprise entre 75% et 105% de son actif net. L'OPCVM peut ainsi être exposé à toutes les devises autres que le dollar, portant le risque de change à 105% maximum de son actif net. L'OPCVM peut détenir exceptionnellement des titres de créance et instruments monétaires d'émetteurs privés ou d'Etats dans la limite de 25% de son actif net. Le gérant s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. Le gérant ne peut pas acquérir de titres de créance notés " spéculatifs " ou toute notation équivalente selon l'analyse du gérant c'est-à-dire inférieure au moment de l'acquisition à BBB - (source S&P ou Fitch Ratings) ou Baa3 (source Moody's) ou toute notation équivalente selon l'analyse du gérant, pour les émetteurs ne bénéficiant pas d'une notation à long terme et pour des titres de créance dont la maturité est inférieure à 1 an : A2 (source S&P) ou P-2 (source Moody's) ou F2 (Fitch Ratings) ou toute notation équivalente selon l'analyse du gérant.
- L'OPCVM pourra utiliser des contrats financiers à des fins de couverture contre le risque de change et le risque actions.
- La devise de référence du portefeuille étant le dollar et la valeur de la part étant exprimée en euro, le gérant couvre de manière systématique ce risque de change lié à l'évolution du dollar par rapport à l'euro afin de limiter l'impact sur la performance de l'OPCVM. La couverture est totale, systématique et prédéterminée.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 13h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition thématique de l'OPCVM aux marchés des actions internationales.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé de votre capital et/ou de votre revenu avant que celui-ci ne soit investi et/ou remboursé. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice

Frais courants	1,00%
----------------	-------

Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

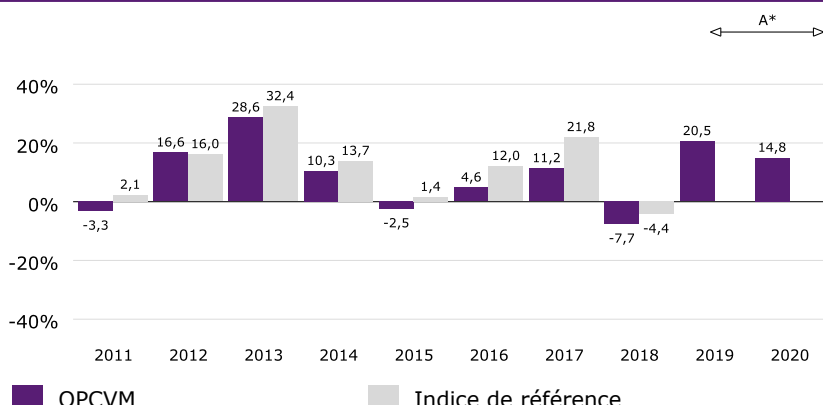
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



A*: Pour la période antérieure au 11/06/2019, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité : l'objectif de gestion, l'indicateur de référence et le profil de risque ont été depuis modifiés.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM : 2005.**
- **Année de création de la part H-I (C) EUR : 2009.**
- **Devise : Euro.**
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Dépositaire : CACEIS Bank.**
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- **Fiscalité:** Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.
- **Information destinée aux investisseurs en Suisse**
Le représentant et service de paiement du FCP en Suisse est RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.
Des exemplaires du prospectus, règlement, des documents d'informations clés pour l'investisseur, ainsi que des rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.